



## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 2 juillet 2019.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### ----- Appel à candidature -----

### Renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département de la Haute-Marne

Les lieutenants de louveterie, conseillers techniques de l'administration, sont nommés par le Préfet pour réaliser, dans le cadre de l'intérêt général et de la sécurité publique, des interventions de destruction des animaux causant des nuisances ou des dégâts sur le département. Ils sont assermentés pour exercer leur fonction qui est entièrement bénévole.

Le prochain mandat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de cinq ans, renouvelable.

En application de l'article R. 427-3 du code de l'environnement, cette fonction requiert les conditions suivantes :

- être de nationalité française
- résider dans le département de la Haute-Marne ou dans un canton limitrophe
- être âgé au plus de 75 ans en fin de mandat
- jouir de ses droits civiques
- disposer d'une bonne condition physique, compatible avec les fonctions de lieutenant de louveterie
- être titulaire d'un permis de chasser depuis au moins cinq ans.

Les personnes intéressées par cette fonction sont invitées à retirer leur dossier de candidature et à le retourner avant le **29 août 2019** à :

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne  
Service Environnement et Forêt  
82, Rue du commandant Hugueny  
CS 92 087  
52903 Chaumont cedex 9

#### **Contacts Presse :**

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/ 06 86 80 52 55  
DDT - Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02